

doc  
CA1  
EA  
89U66  
FRE

DOCS  
CA1 EA 89U66 FRE  
Les negociations commerciales  
multilaterales du Cycle d'Uruguay  
rapport d'etape  
32635231

b231331(A)

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

DU

CYCLE D'URUGUAY

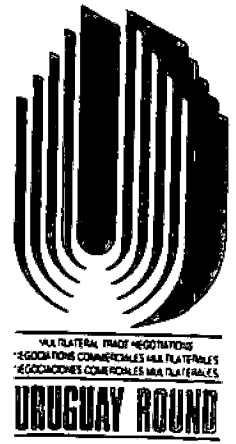
Rapport d'étape

43.256-109

Dep. of External Affairs  
Lib. des Affaires extérieures  
FEB 29 1989  
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Bureau des négociations commerciales multilatérales

Avril 1989



LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (NCM)  
DU CYCLE D'URUGUAY

RAPPORT D'ÉTAPE

1. Le cycle d'Uruguay entre dans la phase des négociations sur le fond et le détail. Les résultats encourageants de la réunion que le Comité des négociations commerciales (CNC) a tenue au début d'avril en ce qui concerne l'agriculture, la propriété intellectuelle, les textiles et les sauvegardes ont permis de sortir de l'impasse en réglant les questions demeurées en suspens par suite de la Réunion ministérielle d'examen à mi-parcours de Montréal, en décembre dernier. A l'heure actuelle, les parties ont donc convenu de cadres pour chacun des quinze groupes de négociation. On se rappellera également que les ministres ont confirmé à la Réunion de Montréal que les négociations devaient être terminées d'ici à la fin de 1990.
  
2. La principale réalisation de cette réunion du CNC à Genève est l'entente à laquelle on est parvenu concernant un cadre de négociation pour la libéralisation des échanges agricoles et pour l'établissement d'un système commercial équitable, qui privilégie le rôle du marché. Cette entente constitue un plan global et équilibré pour la négociation d'une réforme à long terme des échanges agricoles, qui comporterait de nouvelles règles et disciplines multilatérales s'appliquant à toutes les mesures qui touchent directement ou indirectement l'accès des importations et la concurrence en matière d'exportation et qui s'appliquerait également à toutes les parties contractantes. Bien qu'à Montréal les négociations sur l'agriculture aient achoppé sur la question de l'élimination des restrictions et des subventions, certains éléments clés du cadre de négociation sur l'agriculture prévoient la réduction substantielle et progressive des obstacles qui entravent l'accès aux marchés ainsi que des subventions qui faussent les échanges.
  
3. Dans le cadre à long terme, on reconnaît la nécessité de prendre en considération les préoccupations des pays importateurs de denrées alimentaires, notamment la sécurité alimentaire, qui a déjà fait l'objet de discussions au Sommet économique de Toronto lorsque les dirigeants occidentaux ont renouvelé leur engagement de procéder à une réforme en profondeur des échanges agricoles. On y souscrit également à l'objectif d'harmoniser les réglementations et mesures sanitaires et phytosanitaires et on reconnaît que ces mesures doivent satisfaire à des critères scientifiques rigoureux et respecter le principe de l'équivalence.

Ce cadre définit un programme de travail intensif pour le reste des négociations.

4. Le volet concernant l'agriculture renferme une série d'engagements à court terme qui, en pratique, mettent un frein à l'intervention grandissante des gouvernements sur les marchés internationaux et qui auront pour effet d'améliorer le climat des négociations. Ces engagements ont pour objectif de faire en sorte que ne soient pas dépassés les niveaux actuels de soutien et de protection du secteur agricole sur le plan intérieur et à l'exportation. Les pays développés ont pris cet engagement dans les limites de la législation et des programmes en vigueur chez eux et de leurs droits et obligations actuels aux termes du GATT. Les participants ont également fait part de leur intention de réduire les niveaux de soutien et de protection d'ici à 1990 et de mettre en application le premier volet de la réforme des échanges agricoles en 1991.
  
5. En ce qui concerne les trois questions qui étaient demeurées en suspens à la Réunion de Montréal, l'accord intervenu à Genève au CNC prévoit :
  - . Que débiteront immédiatement des négociations sur les modalités et le calendrier visant à intégrer les textiles et les vêtements à un régime multilatéral renforcé après l'expiration de l'Arrangement multi-fibres (AMF) en 1991. Cette disposition protège l'accès légitime aux droits qui existent actuellement en vertu de l'AMF pendant que les NCM sont en cours.
  
  - . Que des négociations détaillées et globales seront entreprises sur l'élaboration de normes adéquates concernant la propriété intellectuelle, sur l'élaboration de moyens efficaces pour faire respecter ces droits et sur la procédure de règlement des différends du GATT, sans qu'il ne soit préjugé de l'issue des négociations, particulièrement en ce qui concerne le rôle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Et
  
  - . Que des négociations de fond seront entreprises dans le but d'en arriver à un arrangement global sur les sauvegardes, lequel aura pour effet d'assujettir toutes les sauvegardes à des contrôles multilatéraux, y compris ce qu'il est convenu d'appeler les mesures de la zone grise.

6. Vous trouverez à l'annexe I le communiqué du ministre du Commerce extérieur annonçant l'issue de la réunion que le CNC a tenue en avril. Est annexé à ce communiqué un résumé des réalisations accomplies à Montréal à la lumière des objectifs du Canada pour chacun des quinze groupes de négociation. Vous y trouverez également un communiqué du ministre de l'Agriculture. Vous trouverez à l'annexe II le texte du communiqué émis le 19 mars par les ministres du Groupe de Cairns à Waitangi, en Nouvelle-Zélande; le ministre Crosbie a assisté à cette réunion dans le cadre de la série de consultations qu'il a menées depuis décembre dernier en vue de faire sortir les négociations de l'impasse.
7. A sa réunion du 12 avril, le Conseil du GATT a officiellement approuvé et mis en application les résultats concrets de la Réunion de Montréal relativement au règlement des différends et au fonctionnement du système du GATT. Pour ce qui est du nouveau Mécanisme d'examen des politiques commerciales, il a été convenu que les États-Unis, la CE, le Japon et le Canada seront les premiers à faire l'objet d'un examen à la fin de 1989 ou au début de 1990.
8. Les programmes de travail détaillés et les étapes décisionnelles prévues d'ici à la fin de 1990 sont parmi les principaux éléments des cadres de négociation dont il a été convenu à l'examen de mi-parcours. Ils visent à maintenir l'élan imparti aux négociations jusqu'à la fin du processus. Voici quelles sont les principales étapes :
- . Accès aux marchés - Procédures relatives aux barrières non tarifaires d'ici à juin 1989; communication de données sur les échanges et les barrières relatifs aux produits provenant des ressources naturelles d'ici au 30 juin 1989; et début des négociations tarifaires détaillées d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 1989.
  - . Textiles - Communication des propositions d'ici à la fin de juin 1989.
  - . Agriculture - Notification d'ici à octobre 1989 des engagements à court terme visant à réduire les niveaux de soutien et de protection d'ici à 1990; propositions détaillées concernant la réalisation des objectifs à long terme d'ici à décembre 1989; accord sur le programme à long terme et sur le calendrier de mise en oeuvre d'ici à la fin de 1990.
  - . Règles commerciales - Texte du Président sur les sauvegardes d'ici à la fin d'avril 1989; communication

des propositions de négociation sur les subventions/mesures compensatoires d'ici à juin 1989.

- . Services - Lors de la réunion du Groupe de négociation sur les services (GNS), qui a fait suite à celle du CNC, il a été convenu, à titre de suivi au cadre de négociation sur le commerce des services, de mettre à l'essai les règles et principes de ce cadre en examinant les télécommunications, le bâtiment, les transports, le tourisme, les services professionnels et les services financiers, y compris l'assurance. Cet essai ne préjuge pas de la portée véritable d'un accord multilatéral.
  - . Arrangements institutionnels - Projet de modèle pour les rapports par pays en ce qui concerne le Mécanisme d'examen des politiques commerciales devant être terminé d'ici au 30 juin 1989; le Directeur général du GATT doit rendre compte d'ici au 1<sup>er</sup> septembre 1989 des discussions qu'il aura eues avec le FMI et la Banque mondiale afin d'en arriver à une plus grande cohésion dans l'établissement de la politique économique internationale.
9. Lorsque le ministre du Commerce extérieur a rencontré ses homologues des provinces le 17 avril, ces derniers se sont réjouis du consensus obtenu au CNC concernant le cadre devant présider à la réforme à long terme des échanges agricoles et le déblocage d'autres questions à l'ordre du jour des NCM. Le Comité fédéral-provincial des NCM a continué à tenir régulièrement des consultations entre la réunion de Montréal et la réunion du CNC en avril en s'intéressant plus particulièrement à l'agriculture, à l'accès aux marchés, aux services ainsi qu'aux subventions et mesures compensatoires.
10. Le Comité consultatif du commerce extérieur, les groupes de travail de ce comité chargés des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie et du Pacifique de même que ceux chargés de la propriété intellectuelle et des questions institutionnelles du GATT, ont continué de fournir au gouvernement les vues et l'apport du secteur privé. Les treize groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) se préparent eux aussi activement à conseiller le gouvernement sur les obstacles qui entravent l'accès aux marchés et sur d'autres questions commerciales qui intéressent leurs secteurs respectifs.

11. Au Canada, plusieurs conférences porteront sur divers aspects des questions à l'ordre du jour des NCM au cours des prochains mois. Mentionnons la conférence organisée le 28 avril par l'Université de Guelph sur "La réforme des échanges et de la politique agricoles"; des ateliers à l'occasion de la conférence sur "Le Canada, l'Accord de libre-échange et le GATT", qui aura lieu à Ottawa le 5 mai sous les auspices de l'Université d'Ottawa, de l'Université Carleton et du Centre canadien sur la politique commerciale et le droit des échanges commerciaux; et deux conférences qui seront organisées à Vancouver sur la politique commerciale et les relations commerciales dans la région du Pacifique. Il y aura d'abord le "Colloque sur la politique commerciale", organisé du 26 au 28 juin par la Conférence sur la coopération économique dans la région du Pacifique, et une autre conférence sur "Le Canada et le Pacifique dans l'Uruguay Round", qui aura lieu les 28 et 29 juin, à l'initiative de l'Institut de recherches politiques.
  
12. Le Bureau des négociations commerciales multilatérales a déménagé dans l'édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, tour C, 3<sup>e</sup> étage, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0G2. Vous pouvez nous joindre au (613) 992-7768.



---

# communiqué

---

Date

Le 8 avril 1989

N<sup>o</sup> 079

Pour publication

## LE CANADA SALUE L'ACCORD INTERVENU DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES À GENÈVE

OTTAWA -- Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a salué aujourd'hui l'issue positive des négociations commerciales internationales tenues cette semaine à Genève. En conséquence, l'examen à mi-parcours des Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, qui s'est engagé à la réunion ministérielle du GATT à Montréal en décembre dernier, s'est terminé de façon réussie.

Selon le Ministre, "Les entretiens dans le contexte du GATT peuvent maintenant s'attaquer aux questions de fond, et de fixer pour échéancier la fin de 1990. Ce progrès décisif permettra d'examiner le dossier de l'agriculture comme il n'a jamais été possible de le faire dans le contexte du GATT, tout comme il aura un impact sur l'amélioration de l'accès aux marchés en ce qui concerne les ressources et les produits manufacturés, ainsi que le commerce des services."

Parmi les principales mesures retenues par les participants à la réunion de Genève, on compte l'établissement d'un cadre de négociation qui facilite la libéralisation du commerce international des produits agricoles, et la réduction progressive des mesures de soutien qui faussent les échanges. M. Crosbie a ajouté que "le cadre de réforme du commerce agricole adopté à Genève doit mener à la mise en place d'un système à la fois équitable et conforme à la logique du marché, dont les règles du jeu s'appliqueraient au même titre à tous les pays commerçants."

.../2



Un gel à court terme prévoit que les niveaux actuels de soutien et de protection dans le secteur agricole ne seront pas majorés durant la période des négociations. Les pays ont en outre accepté d'examiner, d'ici à octobre 1989, la possibilité de réduire ces niveaux pour 1990. Selon M. Crosbie, "cet engagement politique à court terme montre que tous ont à coeur de voir les négociations réussir. Pour le Canada, l'objectif premier consiste à faire adopter un accord à long terme sur le commerce des produits agricoles, qui mettra tous les intervenants sur un pied d'égalité." Le ministre de l'Agriculture, M. Don Mazankowski, a ajouté: "Je tiens à insister sur le fait qu'à court terme le Canada gardera tous ses droits en vertu du GATT, y compris la capacité d'imposer des contrôles à l'importation pour appuyer la régulation de l'offre; en outre, les paiements de la Commission canadienne du blé continueront d'être effectués selon les mêmes modalités que par le passé."

L'élaboration d'un cadre de négociation concernant les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce a également permis dans une large mesure de débloquer l'impasse dans les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Les négociateurs chercheront maintenant à s'entendre sur des règles. À cet égard, il importera d'élaborer un système prévoyant le règlement multilatéral des différends commerciaux dans ces domaines. En tant qu'importateur et exportateur de propriété intellectuelle, le Canada a pu contribuer à un accord équilibré qui soit acceptable tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

À Genève, les pays se sont mis d'accord sur quatre grands domaines: l'agriculture, la propriété intellectuelle, les textiles et le vêtement, et les sauvegardes. Cet accord permettra maintenant de mettre en oeuvre les améliorations au système commercial du GATT adoptées provisoirement à la réunion ministérielle de Montréal.

M. Crosbie a ajouté: : "Je suis très heureux que nous puissions maintenant faire avancer les négociations de l'Uruguay Round. Pour le Canada, qui accueillait à Montréal en décembre dernier la réunion d'examen à mi-parcours, les discussions ont parfois été source de frustrations. Mais nous voyons qu'aujourd'hui c'est bien à Montréal qu'ont été jetées les bases du succès remporté à Genève. Nous sommes donc ravis d'avoir pu jouer un rôle clé dans le dénouement heureux des entretiens."

L'entente intervenue couvre le règlement des différends, qui a fait l'objet de procédures visant à rationaliser la constitution de groupes spéciaux et l'adoption des rapports des groupes spéciaux. Il a de plus été convenu, au chapitre des améliorations, d'accélérer le processus de règlement des différends. En outre, on prévoit mettre sur pied un mécanisme qui donne au GATT un rôle plus grand pour ce qui concerne l'examen des politiques et des pratiques commerciales des pays membres.

Le ministre Crosbie a ajouté : "Depuis la réunion de Montréal, j'ai rencontré la représentante du Président des États-Unis pour les questions commerciales, Mme Carla Hills, le secrétaire américain de l'Agriculture, M. Clayton Yeutter, le commissaire de la Communauté européenne, M. Frans Andriessen, des ministres japonais et des ministres de pays membres du Groupe de Cairns. Je me suis en outre entretenu avec M. Arthur Dunkel, directeur général du GATT, à Ottawa, pour trouver des moyens de mener à bon port le processus engagé à Montréal. Je dois dire que j'ai été très impressionné par sa maîtrise des dossiers et très heureux de sa contribution à la réussite de l'examen à mi-parcours et de sa collaboration étroite avec les négociateurs canadiens cette semaine."

On trouvera en annexe le détail des résultats qui ont une incidence sur les objectifs canadiens à l'Uruguay Round.

Pour de plus amples renseignements, contacter :

Le Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires extérieures  
(613) 995-1874

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES  
MULTILATÉRALES  
DE L'URUGUAY ROUND

LE CANADA  
ET LES  
RÉSULTATS DE  
L'EXAMEN À MI-PAROURS

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
- OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CANADA DANS LE CADRE DES NCM	2
- ACCÈS AUX MARCHÉS	3
- COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES	5
- RÈGLES COMMERCIALES	7
- RÉFORME INSTITUTIONNELLE	8
- COMMERCE DES SERVICES	9
- AUTRES NOUVELLES QUESTIONS	10

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CANADA DANS LE CADRE DES NCM

- améliorer l'accès aux marchés pour les exportations canadiennes
- chercher à mettre en place des règles du GATT claires et équitables en ce qui concerne les produits agricoles et ouvrir les marchés mondiaux
- réformer le système du GATT par
  - l'amélioration du mécanisme de règlement des différends
  - la surveillance multilatérale des orientations que prennent les politiques commerciales nationales
  - le resserrement des relations entre le GATT et les autres grandes organisations internationales
- élaborer de nouvelles règles commerciales dans des domaines non encore couverts par le GATT, par exemple:
  - le commerce des services
  - les droits de propriété intellectuelle touchant au commerce
  - les mesures concernant les investissements liées au commerce

## ACCÈS AUX MARCHÉS

### Objectifs du Canada dans le cadre des NCM

- réduire substantiellement les restrictions tarifaires et non tarifaires, particulièrement celles qui affectent les produits à base de ressources
- améliorer la sécurité de l'accès aux marchés par la consolidation des barrières tarifaires et non tarifaires pour éviter toute nouvelle augmentation
- lever les restrictions concernant les marchés publics

### Résultats de l'examen à mi-parcours

#### Droits de douane:

- entente sur un objectif de réduction global de 35 à 40 %, avec mise en application graduelle
- entente sur le fait qu'il y aura augmentation substantielle des consolidations tarifaires
- entente sur la nécessité de réduire substantiellement ou d'éliminer les droits de douanes élevés, les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les droits peu élevés

#### Mesures non tarifaires:

- entente sur le fait que la libéralisation du commerce devrait être substantielle et fondée sur les Codes actuels des mesures non tarifaires (par exemple marchés publics et barrières techniques au commerce)

#### Produits à base de ressources naturelles:

- libéralisation des échanges concernant les produits transformés et semi-transformés

#### Textiles et vêtements:

- négociations à venir sur les modalités d'un nouveau régime commercial dans le cadre du GATT après expiration de l'actuel AMF
- maintien du recours aux dispositions de l'AMF pendant les négociations

#### Produits tropicaux:

- ensemble de concessions tarifaires par tous les principaux pays, au bénéfice des pays en développement
- la contribution du Canada vise des importations annuelles d'une valeur de 150 millions \$. Quand il aura été donné suite à l'offre du Canada, plus de 98 % des importations canadiennes de produits tropicaux (1,2 milliard \$) entreront au Canada en franchise ou à des taux préférentiels spéciaux

## AGRICULTURE

### Objectifs du Canada dans le cadre des NCM

- Réforme à long terme, notamment
  - libéralisation substantielle des barrières tarifaires et non tarifaires
  - réduction substantielle des subventions ayant des effets de distorsion sur le commerce
  - établissement au GATT de nouvelles règles applicables à tous les pays
  - établissement d'un cadre afin d'empêcher le recours abusif aux mesures sanitaires et phytosanitaires
  - mesures à court terme, subordonnées aux progrès réellement accomplis au niveau de la réforme à long terme

### Résultats de l'examen à mi-parcours

- Objectifs à long terme:
  - établir, en ce qui concerne le commerce des produits agricoles, un système équitable et axé sur le marché
- Portée et but de l'Uruguay Round
  - essayer de parvenir à une réduction substantielle et graduelle des restrictions à l'importation, des subventions et de l'aide à l'exportation
  - établir, au GATT, des règles uniformément applicables à tous les membres du GATT
  - établir, en ce qui concerne les règlements sanitaires et phytosanitaires, un cadre visant à garantir que les mesures reposent sur des preuves scientifiques solides
  - obtenir la mise en oeuvre de la première tranche en 1991
- Pour favoriser le succès des négociations, les parties
  - ont pris l'engagement de ne pas dépasser les niveaux actuels d'aide à l'exportation et de protection du marché intérieur
  - ont pris l'engagement de respecter la législation et les programmes existants, de même que leurs droits et obligations existants en vertu du GATT



- ont fait part de leur intention d'abaisser, d'ici 1990, les niveaux d'aide à l'exportation et de protection du marché intérieur

## RÈGLES COMMERCIALES

### Objectifs du Canada dans le cadre des NCM

- améliorer le Code du GATT sur les subventions et les droits compensateurs
- élaborer des règles multilatérales plus efficaces en ce qui concerne le recours aux "mesures de sauvegarde" (par exemple, les mesures d'urgence de limitation des importations, les limitations volontaires des exportations, et les arrangements d'organisation des marchés)

### Résultats de l'examen à mi-parcours

- entente sur un cadre de négociation qui devrait permettre un examen équilibré et global des règles existantes du GATT
- entente sur un programme de travail pour les négociations sur le fond, qui doivent débuter en juin 1989, dans le but d'élaborer un accord global sur les sauvegardes de sorte à assujettir ces dernières à une discipline internationale

## RÉFORME INSTITUTIONNELLE

### Objectifs du Canada dans le cadre des NCM

- simplifier et renforcer le mécanisme de règlement des différends du GATT
- assurer une surveillance multilatérale des politiques et pratiques nationales en matière d'échanges
- resserrer les relations entre le GATT et les institutions internationales aux responsabilités monétaires et financières

### Résultats de l'examen à mi-parcours

#### Règlement des différends:

- entente sur les mesures suivantes:
  - procédures de conciliation, de médiation et de recours volontaire à l'arbitrage obligatoire
  - plus grande sécurité d'accès à la procédure des groupes spéciaux indépendants, et notamment uniformisation des règles et des délais pour la sélection des membres de ces groupes
  - achèvement en 15 mois des consultations et des travaux du groupe spécial dans les cas normaux

#### Fonctionnement du système du GATT:

- entente sur la mise en place immédiate, à titre provisoire, d'un "mécanisme d'examen des politiques commerciales"
- décision des PARTIES CONTRACTANTES de tenir des réunions au niveau ministériel au moins une fois tous les deux ans
- entente sur le fait que le directeur général du GATT se mettra en rapport avec les dirigeants du FMI et de la Banque mondiale, afin d'étudier comment rendre plus cohérente l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial

## COMMERCE DES SERVICES

### Objectifs du Canada dans le cadre des NCM

- établir, pour le commerce des services, un cadre de règles multilatérales comparables aux règles du GATT qui régissent le commerce des produits
- réduire les restrictions qui font actuellement obstacle aux exportations canadiennes de services vers les marchés étrangers

### Résultats de l'examen à mi-parcours

- Commerce des services:
  - entente sur la nécessité de s'efforcer d'assembler, avant la fin de 1989, les éléments d'un cadre multilatéral pour le commerce des services. Parmi les éléments jugés pertinents figurent les suivants:
    - transparence des lois, réglementations et directives administratives, ainsi que des accords internationaux sur les services
    - procédures visant la libéralisation progressive du commerce des services
    - traitement national, c'est-à-dire traitement réservé aux services et fournisseurs de services étrangers par rapport à celui réservé aux services et fournisseurs de services nationaux
    - non-discrimination (principe de la nation la plus favorisée)
    - sauvegardes pour circonstances "exceptionnelles"
    - portée de l'entente, y compris les secteurs et les facteurs de production

### AUTRES NOUVELLES QUESTIONS

#### Objectifs du Canada dans le cadre des NCM

Droits de propriété intellectuelle touchant au commerce:

- relever le niveau de protection de la propriété intellectuelle
- supprimer les pratiques discriminatoires touchant l'application
- assujettir au processus de règlement des différends du GATT les litiges relatifs à la propriété intellectuelle

Mesures concernant les investissements liées au commerce:

- appuyer l'établissement de disciplines du GATT quant aux mesures concernant les investissements qui faussent le commerce

#### Résultats de l'examen à mi-parcours

Droits de propriété intellectuelle touchant au commerce:

- entente sur les questions de fond devant être négociées, ce qui comprend des normes appropriées, une application plus stricte et un processus efficace de règlement des différends
- entente sur le fait que les négociations viseront à réduire les distorsions et les obstacles qui affectent le commerce
- entente sur l'établissement d'un cadre multilatéral de principes, de règles et de disciplines touchant le commerce des marchandises de contrefaçon

Mesures concernant les investissements liées au commerce:

- entente sur le report des négociations en attendant que soient identifiées les mesures qui exercent des effets de distorsion sur les échanges, en vue d'élaborer des disciplines nouvelles ou améliorées lorsque les règles existantes du GATT se révèlent inadéquates

# communiqué

Pour diffusion immédiate

## LES MINISTRES COMMENTENT L'ENTENTE CONCERNANT LE GATT

OTTAWA, le 14 avril 1989 -- Le ministre de l'Agriculture, M. Don Mazankowski, le ministre d'État aux Céréales et Oléagineux, M. Charles Mayer et le ministre d'État à l'Agriculture, M. Pierre Blais qualifient l'accord conclu au cours des négociations de la semaine dernière sur le commerce mondial de progrès majeur dans le projet de réforme des règles en vigueur dans le commerce agricole.

"Nous sommes satisfaits des objectifs à long terme qui ont été convenus et du cadre des mesures à prendre pour les atteindre", a déclaré M. Mazankowski.

"Cela correspond aux objectifs que s'est fixés le Canada pour assurer la viabilité à long terme de son agriculture : un accès sûr aux marchés mondiaux, des règlements et des règles de conduite équitables et efficaces dans le cadre du GATT, et une réduction substantielle, à l'échelle internationale, des subventions qui faussent les échanges", a poursuivi le Ministre.

"Il est important de souligner que, pour la première fois, les négociations toucheront toutes les mesures concernant l'accès à l'importation et la concurrence relative à l'exportation, y compris la dérogation dont bénéficient les États-Unis et les mécanismes de la Politique agricole commune de la Communauté économique européenne", a-t-il ajouté.

Bien que les pourparlers se poursuivent sur les moyens d'atteindre ces objectifs, on a convenu que, à court terme, le Canada, comme tous les pays participants, veillerait à ne pas dépasser les niveaux actuels de soutien et de protection accordés au secteur agricole sur les marchés intérieur et à l'exportation.

.../2

"Pour les agriculteurs canadiens, cet engagement à court terme veut dire que, au cours des négociations, les prix de soutien qui sont établis au-dessus des prix internationaux ne pourront pas dépasser les niveaux actuels", a affirmé M. Mazankowski.

"Le système actuel de la Commission canadienne du blé ne sera pas touché aussi longtemps que les acomptes à la livraison seront établis de la manière habituelle", a poursuivi le Ministre. Cette mesure à court terme ne nous empêchera pas non plus de prendre des mesures d'urgence ou d'adopter des programmes spéciaux de protection du revenu si la situation l'exige."

"Il faut mettre en évidence le fait que le Canada, à court terme, conserve tous les droits qui lui sont reconnus par le GATT, y compris celui de prendre des mesures de limitation des importations pour appuyer les programmes de régulation de l'offre, dans le cas des oeufs d'incubation de poulet de chair et des poussins, par exemple", a ajouté le ministre.

"Toutes les règles du GATT seront réexaminées d'ici deux ans. Nous appuyons ce projet, particulièrement en ce qui concerne la clarification de l'article XI; nous voulons ainsi nous assurer que l'article XI est utilisé à bon escient par nos partenaires commerciaux et qu'il est toujours appliqué avec autant de rigueur", a conclu M. Mazankowski.

Les pourparlers qui se sont tenus la semaine dernière à Genève marquaient la clôture de l'examen à mi-parcours des négociations commerciales multilatérales en cours dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

K.R. Higham  
Directeur général  
Politique commerciale internationale  
Agriculture Canada  
(613) 995-7386

PICHE D'INFORMATION

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES  
DANS LE CADRE DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES  
TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

5-7 avril 1989

Agriculture

Une entente a été conclue à Genève sur la façon de procéder en ce qui concerne l'agriculture au cours de la phase finale des négociations commerciales multilatérales.

Voici les principales dispositions de cette entente :

Mesures à long terme et lignes directrices de la réforme

- Réductions substantielles et progressives de la protection et du soutien accordés à l'agriculture.
- Cette réduction progressive se maintiendra sur une période de temps qui doit être négociée.
- Les règlements concernant le commerce agricole s'appliqueront également à tous les participants.
- Les engagements qui doivent être négociés concerneront toutes les mesures (y compris, pour la première fois, la dérogation dont bénéficient les États-Unis, la Politique agricole commune (PAC) de la CEE et son système de prélèvements variables et de subventions à l'exportation, ce qui répond à l'un des vœux du Canada).



- Sur les modalités de cette réduction, les pays feront des propositions d'ici décembre 1989 concernant la mesure globale du soutien, l'amélioration des règles du GATT, le traitement spécial et différenciel des pays en développement, les règlements sanitaires et phytosanitaires, la tarification, le découplage du soutien du revenu.
- Ensuite, au plus tard à la fin de 1990, les pays devront s'entendre sur un programme de réforme à long terme et sur la période de sa mise en oeuvre.
- Le premier volet du programme à long terme sera mis en oeuvre en 1991.

#### Mesures à court terme

- Les niveaux actuels de soutien relative au commerce intérieur et aux exportations ne pourront être augmentés d'ici décembre 1990.
- Les obligations et droits actuels liés au GATT seront maintenus en ce qui concerne les droits compensatoires, l'anti-dumping et le recours aux contrôles à l'importation pour soutenir la gestion des approvisionnements (article XI).
- Aucune augmentation des tarifs douaniers; les dispositions concernant le retour au taux de droit NPP (nation plus favorisée) pour les fruits et les légumes s'appliqueront.
- Aucune réduction des contingents d'importation (par exemple fromage, oeufs, volaille); ce qui signifie que les contingents d'importation de 1989 et de 1990 ne peuvent être inférieurs à ceux de 1987 et de 1988.
- Les acomptes à la livraison effectués par la Commission canadienne du blé et les paiements initiaux versés pour les grains de l'Est continueront à être établis de la manière habituelle.

- Les mesures à court terme n'empêcheront pas l'application de mesures d'urgence ni le versement de prestations supplémentaires. La mise en oeuvre des mesures à court terme se fera dans le cadre des législations et programmes existants.
- Les pays seront appelés à rendre compte, tous les six mois, de la façon dont ils mettent en oeuvre les mesures à court terme.
- D'ici octobre 1989, les participants discuteront de la possibilité de réduire équitablement le soutien et la protection en 1990, et ils indiqueront leur plan de mise en oeuvre de ces réductions dans le cadre des lois et des programmes existants.

## DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Le dimanche 19 mars 1989

Les ministres et représentants des pays membres du Groupe de Cairns (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Fidji, Hongrie, Indonésie, Malaisie, Philippines, Nouvelle-Zélande, Thaïlande et Uruguay) se sont réunis à Waitangi du 17 au 19 mars 1989.

Des représentants de la Commission des Communautés européennes, de la Suède et des États-Unis ont assisté à la séance d'ouverture à titre d'observateurs.

La réunion avait pour objectif d'évaluer l'évolution des négociations sur l'agriculture depuis la dernière réunion que le Groupe a tenue à l'échelon ministériel à Budapest, en novembre 1988, et à la suite de la Réunion d'examen à mi-parcours de Montréal, en décembre, afin de déterminer la position du Groupe dans les négociations précédant la réunion que le Comité des négociations commerciales tiendra à Genève, au début d'avril. A l'occasion de cette réunion, on examinera tous les thèmes à l'ordre du jour de l'Uruguay Round, y compris l'agriculture et trois autres questions qui n'ont pu être réglées à Montréal.

Les ministres tiennent à indiquer de nouveau qu'ils sont profondément déçus que la Réunion de Montréal n'ait pas permis d'en arriver à un accord satisfaisant dans le domaine de l'agriculture. Ils déplorent le fait que les Négociations d'Uruguay aient été en sérieuse perte de vitesse au cours du premier trimestre de l'année. Cela s'explique par le manque de souplesse des États-Unis et de la Communauté européenne et par le fait qu'ils n'ont pas fait preuve de la volonté politique nécessaire pour combler les écarts profonds qui les séparent en ce qui concerne les objectifs à long terme d'une réforme des échanges agricoles.

Les ministres déplorent que l'affrontement entre les États-Unis et la CE à Montréal ait empêché l'examen détaillé des propositions du Groupe de Cairns. Ils notent en particulier qu'il n'a pas été possible d'examiner sérieusement les propositions de mesures à court terme qui auraient pu prendre la forme d'un gel et d'une prédiction des mesures de soutien et de protection qui faussent les échanges, d'ici à la fin des négociations.

En conséquence, les ministres estiment qu'il est vital dans les semaines à venir que les négociations permettent de définir le cadre qui sera utilisé pour une réforme à long terme qui aboutirait à des réductions substantielles, progressives et continues du soutien et de la protection agricoles. Ce cadre, qui sera élaboré durant les phases subséquentes des négociations, devrait avoir pour objectif de libéraliser entièrement

l'agriculture et de l'intégrer complètement aux règles et disciplines générales du GATT. Il devrait comprendre, comme il est indiqué dans les propositions du Groupe de Cairns, l'élaboration de nouvelles règles et disciplines dans le cadre du GATT, y compris l'élimination des exceptions propres à chaque pays, et la définition des mesures qui doivent être prises pour mettre en oeuvre le processus de réforme.

Les ministres estiment que l'adoption de dates cibles pour élaborer de nouvelles règles, examiner le rôle dans les négociations de mesures globales du soutien et indiquer les modalités suivant lesquelles les politiques nationales devraient être modifiées en fonction de ces nouvelles règles contribuerait à focaliser les négociations sur le processus de réforme.

Les ministres réaffirment l'importance d'obtenir une entente portant à la fois sur le gel et la réduction des aides et de la protection. Ces engagements à court terme sont nécessaires pour faire la preuve que les grands pays industrialisés ont la volonté d'éliminer une source importante de tension dans les échanges internationaux. Un gel établissant le statu quo en ce qui concerne les aides agricoles empêcherait les dérapages et constituerait une condition préalable nécessaire à la réforme à long terme des échanges agricoles. Les réductions signaleraient le début du processus.

Les ministres conviennent que pour être efficaces le gel et la réduction devraient s'appliquer plus particulièrement aux prix de soutien administrés, aux dépenses de subventions à l'exportation, aussi bien à celles qui sont d'application générale qu'à celles qui visent un produit en particulier, ainsi qu'aux arrangements de contrôle de la production. Dans ce contexte, les ministres conviennent également que les niveaux d'accès aux marchés doivent être maintenus et améliorés.

A cet égard, les ministres réaffirment qu'ils estiment que les éléments de base qui permettraient d'accomplir des progrès tant au sujet des mesures à long terme que des mesures à court terme se trouvent exposés dans la proposition de négociation globale présentée par le Groupe.

Les ministres notent que les choses ont évolué depuis la Réunion de Montréal. Ils soulignent notamment que les États-Unis et la Communauté européenne ont récemment entrepris un dialogue qui vise à aplanir leurs divergences.

Les ministres se réjouissent de voir que les États-Unis semblent disposés à faire preuve de souplesse. Ils estiment toutefois que les États-Unis n'ont pas encore fait la preuve qu'ils étaient prêts à négocier des ajustements fondamentaux à leur politique agricole à court et à long termes, notamment à prendre des engagements concernant le subventionnement des exportations,

l'accès aux marchés et le contrôle de l'offre. En outre, ils sont troublés de constater que des rapports récents semblent indiquer que les États-Unis sont disposés à intensifier le subventionnement de leurs exportations afin d'être en meilleure position de négociation.

Les ministres ont cependant déploré que ce nouveau climat n'ait pas encore permis de réaliser des progrès substantiels à l'occasion des consultations demandées par M. Arthur Dunkel.

Les ministres sont particulièrement préoccupés par la position de la Communauté européenne. Cette dernière n'a pas encore indiqué clairement qu'elle était prête à entreprendre à long terme une réforme globale des échanges agricoles. Elle continue de préconiser l'utilisation d'une mesure globale du soutien comme outil de base d'une réforme à court et à long termes et elle hésite à envisager des engagements portant directement sur des éléments fondamentaux de sa Politique agricole commune, comme les prix de soutien administrés, les subventions à l'exportation et les obstacles qui entravent l'accès aux marchés.

La Communauté insiste pour obtenir des crédits en compensation des réformes apportées à la Politique agricole commune depuis 1984. Les ministres reconnaissent que la Communauté a franchi certaines étapes, mais ils notent qu'un certain nombre de pays, dont bon nombre de pays en développement, ont eux aussi adopté unilatéralement des mesures qui ont eu une incidence positive sur les échanges agricoles. Ils estiment toutefois qu'avant d'incorporer des crédits au programme de réforme à long terme, il faudrait faire la preuve que les mesures instituées depuis le début de l'Uruguay Round ont eu une incidence positive nette, compte tenu des mesures qui ont eu des répercussions négatives. Quoi qu'il en soit, les ministres estiment que la question des crédits ne doit pas être examinée dans l'optique des engagements à court terme.

Les ministres notent que la Communauté a tenté de rééquilibrer la protection et le soutien accordés à divers secteurs agricoles de manière à ce que certains produits reçoivent une protection accrue. Ils rejettent vigoureusement cette approche, qui est contraire aux objectifs de libéralisation de l'Uruguay Round.

Les ministres exhortent la Communauté européenne à modifier sa position de négociation de manière à contribuer de façon constructive à l'élaboration d'un cadre de négociation permettant d'établir un système commercial ouvert, équitable et axé sur les marchés et d'assujettir pleinement l'agriculture à des règles et disciplines renforcées du GATT. Ce cadre serait obtenu par la négociation d'un processus de réforme, qui reposerait sur des mesures progressives et durables visant à réduire le soutien et la protection agricoles liés à toute la gamme des politiques qui faussent les échanges.

Le Groupe de Cairns continuera d'analyser soigneusement les incidences du concept de "tarification" introduit dans les négociations l'année dernière en ce qui concerne le traitement des barrières. Les ministres sont d'avis qu'il s'agit d'un apport constructif au débat sur les mécanismes de réforme et que cette proposition devrait être examinée à fond durant les négociations qui auront lieu après le mois d'avril.

Les ministres exhortent le Japon à jouer un rôle plus actif dans le processus de réforme des échanges agricoles. Ils ont examiné la proposition du Japon, qui voudrait que certaines "denrées alimentaires de base" échappent à certaines dispositions du processus de libéralisation. Les ministres estiment que des exceptions par produit sont incompatibles avec la nature globale des efforts de réforme et qu'elles risquent de perpétuer les distorsions qui existent actuellement dans les échanges agricoles. C'est pourquoi ils soulignent que la sécurité alimentaire ne peut servir de prétexte au protectionnisme.

Parallèlement, ils notent que de nombreux pays en développement craignent que la mise en place des nouveaux mécanismes de réforme de l'agriculture et des échanges commerciaux ne se fasse au détriment de leurs besoins alimentaires, compte tenu du développement global de l'économie.

Les ministres endossent de nouveau le principe d'un traitement différencié et plus favorable pour les pays en développement. Ils sont d'avis que les pays participants aux consultations devraient se rallier à leur position sur cette question, et ils notent du même coup qu'un nombre considérable de pays ont déjà indiqué qu'ils appuyaient cette idée. Ils attirent notamment l'attention sur les dispositions de leur proposition qui exempterait les pays en développement de prendre des engagements à court terme.

Les ministres indiquent que les modalités d'application d'un traitement différencié et plus favorable pour les pays en développement devraient être précisées au moment de la négociation du cadre à long terme.

Les ministres prennent note des préoccupations exprimées par certains pays en développement importateurs de denrées alimentaires quant à la possibilité que la réforme des échanges agricoles ait des répercussions négatives sur leur économie. Ils reconnaissent qu'il importe de continuer à dialoguer avec ces pays afin de cerner les problèmes associés au processus de réforme et de voir dans quelle mesure ces derniers ne pourraient pas être réglés dans le cadre du GATT et en collaboration avec d'autres institutions. Parallèlement, ils sont toujours d'avis que tous les participants bénéficieront de la libéralisation des échanges dans le domaine agricole et dans d'autres domaines qui



intéressent les pays en développement participant au cycle d'Uruguay.

Les ministres notent qu'un consensus semble se dessiner chez les participants quant aux grands objectifs des négociations sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, y compris une plus grande transparence et une meilleure harmonisation des réglementations, l'adoption de mesures sur la base de solides preuves scientifiques et l'utilité de reconnaître le principe de l'équivalence, l'assistance technique pour les pays en développement et l'établissement de mécanismes de consultation et de règlement des différends.

A la suite de leurs discussions, les ministres du Groupe de Cairns soulignent que le processus de consultation à Genève est voué à l'échec si les vues du Groupe de Cairns ne sont pas prises en considération comme il se doit.

Les ministres s'engagent à obtenir des résultats positifs concernant l'agriculture à l'occasion de la réunion du CNC en avril. Cela est essentiel pour remettre en piste l'Uruguay Round. Par contre, ils soulignent que la réunion du CNC échouera si les participants n'ont pas la volonté politique d'en arriver à une entente satisfaisante dans le domaine de l'agriculture. Ce résultat compromettrait sérieusement les perspectives générales de l'Uruguay Round et représenterait un sérieux recul dans les efforts visant à renforcer le système commercial multilatéral.

Les ministres remercient le gouvernement de la Thaïlande qui a offert d'organiser la prochaine réunion ministérielle du Groupe de Cairns, à un moment qui reste à déterminer.

Enfin, les ministres félicitent le gouvernement de la Nouvelle-Zélande qui a eu l'initiative de convoquer la réunion et ils le remercient de son accueil.

Waitangi

Nouvelle-Zélande

Le 19 mars 1989